



CENTRE DE RECHERCHE ET D'AIDE POUR NARCOMANES

Le 13 avril 2015

Madame Lucie Charlebois
Ministre déléguée à la Réadaptation, à la Protection de la jeunesse
et à la Santé publique,
Ministère de la Santé et des Services sociaux
1075, chemin Sainte-Foy, 15^e étage
Québec (Québec) G1S 2M1

Dr Horacio Arruda
Directeur national de santé publique
Ministère de la Santé et des Services sociaux
1075, chemin Sainte-Foy, 11^e étage
Québec (Québec) G1S 2M1

Dr Richard Massé
Directeur de santé publique de Montréal
1301, rue Sherbrooke Est
Montréal (Québec) H2L 1M3

Madame,
Messieurs,

Le Centre de recherche et d'aide pour narcomanes (Cran) et l'association d'usagers Méta d'Âme souhaitent exprimer leurs vives inquiétudes concernant la nouvelle directive du Ministère de réduire le nombre de contenants de récupération de seringues souillées distribuée aux pharmacies.

Le Cran et Méta d'Âme estiment que cette mesure fragilisera les acquis en prévention qui ont été enregistrés depuis l'implantation du programme de contenants de récupération réglementaires en 2006. Parmi ces résultats hautement significatifs et concluants, on note les espaces publics exempts de seringues et d'aiguilles souillées posant un risque d'infection à la population; un dialogue et une collaboration entre les pharmaciens et les usagers de drogues injectables pour une récupération sécuritaire de ces déchets biomédicaux; une meilleure compréhension chez les usagers du besoin de se procurer du matériel d'injection stérile; et par le fait même, un meilleur contrôle des infections liées à la transmission du VHB, VHC et VIH.

Nous croyons pertinent de rappeler que, en 2003, le Ministère a commandé une étude sur la récupération des seringues et des aiguilles usagées.

Dans ce rapport, les auteurs ont conclu que « la prévention a un prix, mais le prix de la maladie est bien plus élevé encore ».¹ Le rapport démontre que de 1988 à 2002, c'est 2 021 358 \$ que la CSST a déboursé pour 1 426 accidents de travail causés par des piqûres d'aiguilles ou d'aiguilles et de seringues dans le réseau de la santé ou à l'extérieur du réseau. En moyenne, dans le réseau, il en a coûté 1 270 \$ en prélèvements, épreuves de laboratoires, vaccins, antirétroviraux, consultations, counselling psychosocial, absence du travail et remplacement du salarié. Ce chiffre était encore plus élevé dans le cas d'un accident hors réseau, soit 1 688 \$.² Le coût d'un contenant réglementaire de récupération se chiffrait entre 1,10 \$ et 16 \$ selon le volume et le prix de vente accordé au réseau ou aux pharmacies.³ À lui seul, l'énorme écart économique entre le prix d'un bac collecteur et le fardeau de la maladie justifie la poursuite du programme de récupération mis en place par le Ministère en 2006.

Nous comprenons que le Ministère souhaite optimiser la distribution de contenants réglementaires gratuits aux pharmacies. Nous suggérons de moduler le nombre de bacs distribués en fonction des besoins de chaque pharmacie. Une pharmacie qui opère dans un lieu névralgique où on retrouve un nombre élevé d'usagers de drogues injectables et de personnes en traitement à la méthadone affiche certainement des besoins beaucoup plus importants que dans le cas d'une pharmacie qui a pignon sur rue dans un quartier stable. En outre, par sa présence dans la communauté, le pharmacien agit comme point de contact crucial pour l'utilisateur.

Nous voulons éviter toute manutention dangereuse de seringues et d'aiguilles souillées qui risqueraient de se retrouver dans des poubelles, sacs à ordures ou endroits publics. Nous ne voulons pas d'un « Needle Park » au Québec ou que des travailleurs à l'entretien – et les contribuables – paient les frais d'un programme de récupération sous-financé et inadéquat. En pleine crise sociosanitaire à l'UQAM pendant l'année scolaire 2013-2014, c'est 3000 seringues souillées qu'on s'attendait à récupérer dans les contenants de récupération, lesquels ne suffisaient même pas à la tâche. Selon la Direction de santé publique, 56 % des usagers de drogues injectables montréalais disent s'injecter à l'intérieur d'édifices commerciaux ou publics.⁴ Il n'y a pas lieu de diminuer la vigilance et la prévention

Le Québec ne dispose pas encore de machines distributrices de seringues stériles et de récupération de matériel souillé. Entre-temps, les bacs en pharmacie demeurent une mesure accessible et efficace pour protéger la sécurité des personnes et des lieux. Une seule aiguille jetée négligemment dans le voisinage ou dans un sac à ordures ménagères pose un risque insensé.

Nous vous remercions de votre attention et demeurons à disposition pour témoigner du bien-fondé du programme actuel de bacs en pharmacie.

La directrice générale,



Sylvie Des Roches



Monsieur Guy Pierre Lévesque
Directeur général, Méta d'Âme

^{1,2,3} La récupération des seringues et des aiguilles usagées : une responsabilité à partager. *Rapport et recommandations du Groupe de travail sur la récupération des seringues usagées au Québec*, Ministère de la Santé et des Services sociaux, 2005. Citation et extraits.

⁴ Gabrielle Duchaine, *Prolifération de seringues souillées à l'UQAM*, La Presse.ca, le 11 avril 2014. Chiffres et statistiques extraits de l'article.